

/-K.C.-/

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE KIBUNGU

Kibungu, le 25 octobre 1956.-

OBJET:

Maisons
salubres.-

KIBUNGO



3036

N° 2875 /C.A.C./Du.-

A Monsieur le Conseiller du Mwami

à

NYANZA.-

Monsieur le Conseiller,

En réponse à votre lettre n°843/A.I.30
du 10 octobre 1956, j'ai l'honneur de vous faire
parvenir en annexe en six exemplaires la liste des
remboursements effectués par les indigènes depuis
le 1er janvier 1956.

Des rappels sont ~~encore~~ envoyés ce
jour aux retardataires.-

Pour l'Administrateur de Territoire,
L'Agent Territorial,
J. DUPUIS.-

D

RESIDENCE DU RUANDA
CENTRE ADMINISTRATIF INDIGENE
DU PAYS.-

Nyanza-Ruanda, le 10 octobre 1956.-

Nº 843/A.I.30.

Objet:
Fonds d'avance.-

A Monsieur l'Administrateur de Territoire
à
KIBUNGU.-

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

Je vous serais très obligé de bien vouloir me faire parvenir
dès que possible la liste en 6 exemplaires des remboursements
effectués par les indigènes depuis le 1er janvier 1956.-

Au 31 décembre 1955, le solde à rembourser par eux s'élevait
à 73.327,25 Frs.-

LE CONSEILLER DU MWAMI,
DENIS J.

